

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 août à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancien bâtiment scolaire, sous la présidence de Monsieur Patrick VIVERGE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 23 août 2021

Date d'affichage du compte rendu : 2 septembre 2021

Présents :

Norbert BACKENSTRASS - Christine BERREZ - Isabelle BOURGEOIS - Frédéric GUERINET - Raphaël JACQUES - Stéphane THUREL - Roland VANDELLE - Patrick VIVERGE

Absents excusés : Christine BERREZ - Isabelle BOURGEOIS - Laurent COURCENET

Procurations : Christine BERREZ à Sophie MAIRE – Isabelle BOURGEOIS à Stéphane THUREL

M. Jean-Baptiste TINGUELY est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{ER} juillet 2021
2. Décisions du maire
3. Décision modificative SIDEC
4. ONF – coupe de l'année 2022
5. Délégations de fonctions conseillers municipaux
6. Questions diverses

1- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 1er juillet 2021

Approuvé à l'unanimité.

2- Décisions du maire

Patrick VIVERGE présente les décisions du Maire prises depuis le dernier conseil :

Etude Géotechnique (aménagement d'un chemin piéton) : SAS Ain Géotechnique : 2 574.00 € TTC
L'étude permet d'étudier l'état des sols de la rue de Foucherans pour anticiper les solutions les plus économiques pour l'évacuation des eaux pluviales lors de son aménagement (porosité des accotements notamment)

Remplacement pompe sur chaudière d'un logement locatif : Franc Comtoise : 580.10 € TTC

Modification alimentation salle réception : Entreprise Jurassienne d'Electricité : 141.50 € TTC

Achat vaisselle salle de réception : IKEA : 224.30 TTC

Achat de corbeilles et cendriers : Comat & Valco : 919.85 € TTC

Les poubelles sont destinées au square et au stade multisports.

Changement crémone à larder (serrure) d'un logement locatif : Serrurerie OUDOT : 153.60 € TTC

3- Décision modificative SIDEC :

Projet d'effacement du réseau rue de Foucherans, l'opération a été budgétée sur la ligne 2151 du budget prévisionnel 2021.

Les opérations relatives au réseau électrique et téléphonique ne sont pas de la compétence de la commune mais du SIDEC, ainsi la commune verse une subvention d'investissement à titre de participation aux travaux sur le compte 2041582.

Quant à l'éclairage public, il est toujours de la compétence de la commune. Il s'agit d'une avance sur commande d'immobilisation, la dépense doit être imputée sur le compte 238.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité une décision modificative en dépenses d'investissements afin de régler les factures SIDEC pour transférer le budget prévu sur le compte 2151 sur les articles 2041582 et 238 tels que :

compte 2041582 :	+ 76.700,00 €
compte 238 :	+ 25.600,00 €
compte 2151 :	- 102.300,00 €

4- ONF : coupe de l'année 2022 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La forêt communale de MONNIERES, d'une surface de 39,21 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal. Conformément au plan de gestion, l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations.
- En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Parcelles : 8.j, 10.j

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ; et décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles en futaie affouagère sur pied.

5- Délégation de fonctions conseillers municipaux

Le maire rappelle les délégations aux conseillers municipaux prises par arrêté du maire jusqu'au 1^{er} septembre 2021 à M. Norbert BACKENSTRASS, pour traiter des affaires communales relatives au suivi des travaux et entretien des bâtiments et matériel communaux, et à M. Raphaël JACQUES, pour traiter des affaires communales relatives à la voirie, la sécurité et l'éclairage public.

La question est posée par M. Stéphane Thurel de réattribuer ces délégations et les indemnités qui leur sont associées à d'autres conseillers. Après discussion et autour des charges de chacun, il ressort le point d'accord que ces indemnités doivent correspondre à une charge de travail. M. le Maire propose ne pas modifier leur affectation pour le moment sauf s'il y a des candidatures. Aucune candidature n'est présentée.

Il est acté le statu quo pour un an.

6- Questions diverses

- Désherbeur thermique :

Le prix d'achat du désherbeur était de 24 596,70 € HT, la subvention de l'Agence de l'Eau : 19 677,36 € soit 4 919,34 € HT. *Chaque commune a donc participé à l'acquisition à hauteur de 1 639,78 € HT.*

La commune de Sampans ayant fait part de sa décision de ne plus utiliser le désherbeur, les communes de Monnières et Champvans, désirant rester propriétaires du désherbeur, proposent de rembourser la participation de la commune de SAMPANS à cet achat pour un montant de 819,89 € HT (1 639,78 € divisé par deux).

M. Stéphane Thurel fait remarquer que le remboursement de la participation de Sampans correspond à une valeur à neuf de l'équipement et qu'une décote aurait dû être appliquée. M. le Maire rappelle que la délibération a déjà été prise par la commune de Champvans. M. Norbert Backenstrass fait remarquer que la mairie de Champvans prête régulièrement du matériel à notre commune. Que la solidarité entre les trois communes est bien réelle et qu'il serait de mauvais goût de ne pas rembourser en totalité Sampans qui n'a jamais utilisé ce matériel.

Le Conseil Municipal, décide par 8 voix pour et 2 voix contre, de rembourser la participation de la commune de Sampans à hauteur de 819,89 € HT.

Grand Dole :

Le Grand Dole propose d'adhérer à un service commun proposant des prestations ou matériels liés aux compétences de la commune. L'utilisation peut être permanente ou ponctuelle. Dans tous les cas l'adhésion est gratuite, une convention doit être signée avec le Grand Dole.

Communication :

M. Frédéric Guérinet rappelle l'organisation pour préparer le bulletin municipal et les échéances à tenir.

Il est acté que la Réunion publique doit être organisée dès que possible. La date reste à définir.

M. Frédéric Guérinet présente un outil qui est un moyen d'alerte des habitants en situation d'urgence. Cet outil s'appelle « Alerte Citoyen. » Il permet d'envoyer des messages aux habitants sur portable, fixe ou mail.

Locaux – Installations :

Salle de réception :

M. le Maire fait le point sur les difficultés rencontrées suite aux travaux fait dans la salle de réception. L'installation électrique est en triphasée alors qu'il n'existe pas d'alimentation de ce type sur le site de la mairie. L'artisan concerné et le maître d'œuvre ont été sollicités pour trouver une solution rapide.

Stade de foot :

Un retour est fait sur l'homologation du stade par la ligue de football par M. Jean Baptiste Tinguely. L'anomalie concernant les buts de foot sera prise en charge par le club. Concernant le projet d'éclairage, des artisans ont été sollicités pour proposer un devis.

Gestion des logements :

M. le Maire présente l'agence immobilière sociale Soliha qui pourrait assurer la gestion des logements locatifs de la commune.

Vidéosurveillance – Échéance :

M. Raphaël Jacques informe que les devis sont en attente pour une prestation comportant seulement des caméras sur les entrées de village.

Urbanisme :

Comptage :

Présentation des retours des comptages effectués en situation normale et avec la fermeture des rues de Sampans et rue du Mont.

La baisse de transit sur le village n'est pas importante. L'ensemble du trafic de la rue de Sampans se reporte sur la rue de Dole déjà fréquentée.

Les vitesses mesurées sur les rues de Dole et de Foucherans sont importantes et montre la nécessité de mettre en place des aménagements.

Fibre :

Présentation du projet proposé par Eiffage sur l'installation de la fibre, il est prévu de les rappeler pour s'assurer de la prise en compte de l'enterrement des réseaux rue de Foucherans.

Maison « Guyon » :

Un point est fait sur l'avancement du projet.

M. Stéphane Thurel et M. Roland Vandelle demandent de rediscuter de la décision prise d'achat du groupe électrogène. Des débats animés ont lieu sur la nécessité de cet achat et du rôle que doit tenir la commune dans les situations d'urgence. M. Norbert Backenstrass demande ce matériel pour l'employé communal qui jusqu'à présent empruntait celui de la commune de Champvans. Il constate que toutes les communes ont un groupe électrogène dont la dépense est d'un coup minime. M. Raphaël Jacques confirme qu'il y a un réel besoin en cas d'urgence. Monsieur le Maire clôt le débat et approuve l'achat du dit groupe électrogène.

Les débats s'étendent sur la manière dont doivent être prises les décisions au sein du conseil municipal.

M. Stéphane Thurel et M. Roland Vandelle demandent pourquoi monsieur le Maire a aidé un habitant de Monnières à propos d'un problème de remplissage de piscine obligeant la personne à payé l'assainissement. Devant l'imprécision de la demande de ces derniers, Monsieur le Maire rappelle que l'assainissement est de la compétence du Grand Dole et non pas des communes.

M. Stéphane Thurel conteste l'achat excessif de chemises en papier.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h55.

